

*Guide de l'Exportateur Marocain
Au Mexique*

2004

Présentation

Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour accompagner, appuyer et promouvoir les échanges économiques et commerciaux entre le Maroc et le Mexique, cette Ambassade met à la disposition des opérateurs marocains le « Guide de l'exportateur marocain au Mexique », dans sa version 2004.

Le Guide de l'exportateur qui vise à promouvoir les exportations marocaines au Mexique, notre premier partenaire commercial en Amérique latine, a été enrichi par les données récentes sur l'économie des deux pays. Le contenu de plusieurs chapitres de l'édition antérieure a été repris à la lumière des observations et suggestions parvenues à cette Ambassade.

L'opérateur marocain effectif ou potentiel désireux d'explorer le marché mexicain, trouvera dans ce Guide, outre des informations générales sur le Mexique, des données précises et actualisées sur son économie et ses finances, notamment les principales tendances des échanges commerciaux du Mexique et les débouchés que le pays latino-américain pourrait offrir aux produits marocains.

Une attention particulière a été réservée aux procédures douanières, en particulier les formalités liées à l'enregistrement, aux normes d'importation, aux mesures phytosanitaires, aux normes techniques et d'étiquetage. Le Guide reprend les conseils émis par les autorités mexicaines de la Douane destinés aux exportateurs au marché mexicain. Il fournit, également, une liste des adresses électroniques des principales organisations mexicaines de patronat.

Sur le plan bilatéral, il dégage les principales tendances des échanges commerciaux entre le Maroc et le Mexique et dresse la liste des secteurs porteurs à même d'être explorés par les opérateurs marocains.

Sommaire

- I. Cartes Géographiques
 - 1. Carte géographique du Maroc
 - 2. Carte géographique du Mexique
- II. Données générales sur le Mexique
- III. Informations Générales
 - 1. Conseils utiles
 - 2. Géographie et Population
 - 3. Climat et Hydrographie
 - 4. Faune et Flore
- IV. Régime politique
 - 1. Repères historiques
 - 2. Système politique
 - 3. Paysage politique actuel
- V. Economie
- VI. Commerce Extérieur
- VII. Tarifs douaniers et formalités à l'exportation
 - 1. Tarifs douaniers mexicains
 - 2. Conseils pratique de la Douane mexicaine
 - 3. Formalités à l'exportation réservées aux opérateurs marocains
(Sources : Ministère marocain du Commerce Extérieur)
- VIII. Relations bilatérales
 - 1. Echanges commerciaux
 - 2. Evolution de la Balance Commerciale
 - 3. Secteurs porteurs
 - 3.1 A l'exportation
 - 3.2 Au niveau de la coopération industrielle
- IX. Liste des organisations du Patronat mexicain
- X. Contacts clés et sites web utiles
 - 1. Au Mexique
 - 2. Au Maroc

I. Carte géographique

- 1. Carte géographique du Maroc**
- 2. Carte géographique du Mexique**

II. Données générales sur le Mexique

Nom officiel	Etats-Unis du Mexique
Régime politique	République fédérale pluraliste, régime présidentiel
Président	Vicente Fox Quesada (2000-2006)
Capitale fédérale	Mexico, D.F
Superficie	1 967 183 km ²
Langue officielle	Espagnol, plus 66 langues amérindiennes
Fête nationale	18 septembre (Indépendance, 1813)
Population	103.3 millions (2003 *estimations)
Densité de Pop.	49.38 hab. /Km ²
Espérance de vie	68.5 : hommes, 74.7 : femmes
Analphabétisme	10.4%
Religion	95% catholiques, 4,9% protestants, 0.1% juifs
PIB	593.5 Mds USD en 2003, 637.2 Mds USD en 2002
PIB/habitant	6000 USD en 2003, +6200 en 2002
Unité monétaire	Peso (M\$) ; 1 peso=1 DH
Taux de change	1 USD = 10 pesos mexicains
Taux de croissance	2.0% en 2003
Solde Courant	-12.4 Mds USD en 2003, -14.0 Mds USD en 2002
Dette Externe	159.3 Mds USD, 26.8% du PIB
Exportations/pays	Etats-Unis (89%), Canada (1.7%)
Importations/pays	Etats-Unis (74.8%), Allemagne (3.8%), Japon (3.5%)
Exportations/valeur	136 566 millions de dollars (jan-oct/2003)
Importations/valeur	140 200 millions de dollars (jan-oct/2003)
Exportations marocaines	11 4074 millions de dhs en 2003 (jan/oct)
Importations marocaines	407 803 millions de dhs en 2003 (jan/oct)
Solde Commercial	+ 293 729 millions de dhs en 2003 (jan/oct)
Taux de Couverture	+357 % en faveur du Maroc

III. Informations Générales

1. Conseils utiles

- Une journée de travail typique est de 09 h du matin à 06 h du soir. Le petit déjeuner, servi entre 07 h et 09 h du matin, est très riche : Tortillas (pain de maïs), œufs, viande,... Le petit déjeuner d'affaires est un rituel très prisé au Mexique, il durera facilement de 8 h à 10 h. Il est considéré comme étant une des réunions les plus productives de la journée.
- Le déjeuner « la comida » est pris entre 2 h et 4 h du soir. Le Menu est toujours servi avec une multitude de variété de piments piquants ; très prisés au Mexique.
S'il s'agit d'une rencontre d'Affaires «la comida » peut durer plusieurs heures. Les sujets d'affaires ne seront abordés qu'en fin de repas ; après avoir fait connaissance et établi un climat de confiance. Sachez prendre votre temps. Notez aussi que personne ne fait la sieste durant l'heure du déjeuner.
- Les titres tels Ingeniero (Ing), Licenciado (lic), Doctor (Dr) sont très utilisés au Mexique; ils font référence au parcours académique de la personne, soit ingénieur, titulaire d'un diplôme universitaire ou titulaire d'un doctorat.

2. Géographie et Population

Situé entre les deux océans Pacifique et Atlantique, le Mexique occupe un territoire de 1 967 183 km². Il est limité au nord par les Etats-Unis d'Amérique, avec lesquels il partage une frontière de 3 107 km et au sud par le Guatemala et le Belize, le long de 122 km de frontière commune. Il est bordé à l'est par le Golfe du Mexique et la mer des Caraïbes et à l'ouest par l'océan Pacifique.

La plus grande partie du territoire est constituée d'un plateau encadré à l'est, l'ouest et au sud par des montagnes. Dans la partie sud de ce plateau se trouve, à 2 240 m d'altitude, la ville de Mexico ; Capitale Fédérale et pôle économique, démographique et financière du pays.

Le Mexique compte 103 millions d'habitants, tandis que la Communauté mexicaine établie aux Etats-Unis (y compris les clandestins) est estimée à 25 millions.

3. Climat et Hydrographie

La plus grande partie du territoire bénéficie d'un climat tempéré dû à l'élévation des terres. La saison des pluies qui est aussi la plus chaude se situe de juin à septembre. Très souvent le temps est ensoleillé ; les pluies ne tombent qu'en fin d'après-midi.

Au niveau de genres de climat, le Mexique peut être présenté comme un pays à trois étages climatiques : terres très chaudes et humides à moins de 800 m d'altitude, terres chaudes et humides entre 800 et 1600 m et terres tempérées et peu humides au-dessus de 1600m.

Le réseau hydrographique offre des fleuves de taille considérable qui atteignent jusqu'à 1000 km ; Le Rio Bravo qui traverse les frontières avec les Etats-Unis s'allonge sur 3060 km. Cependant, les fleuves sont impétueux et aux débits irréguliers. Les cours d'eau, qui furent davantage des obstacles à la circulation que des voies de pénétration, jouent un rôle essentiel pour l'approvisionnement en eau potable, irrigation et en fourniture d'énergie.

4. Faune et Flore

Le Mexique présente une grande variété de régions biogéographiques. Au nord du tropique domine le matorral (Buissons épineux et cactus), tandis que la forêt tempérée (Chêne, Sapins, Pins) se rencontre en altitude. Sur les marges orientales, plus humides et chaude, prairies, vergers et caféiers occupent les sols. A l'ouest, en revanche, le climat permet le développement d'une végétation subtropicale (c'est la région de canne à sucre par excellence). La forêt tropicale pérenne domine le Mexique méridional, chaud et pluvieux.

La richesse de biotopes favorise une grande diversité de la faune. Coyotes, reptiles, scorpions et vautours se rencontrent dans les régions sèches ; Pumas, ours, loups et aigles fréquentent les zones montagneuses. Le milieu tropical est le domaine des jaguars, tapirs, singes, perroquets, iguanes et d'une multitude d'insectes et d'oiseaux.

VI. Régime politique

1. Repères historiques

1800 à 200 av. J-C	Culture Olmèque
-200 à 900 ap. J-C	Culture Zapotèque
900 à 1325	Civilisation Mixtèque
1325	Fondation de Mexico-Tenochtitlan ; Début de l'Empire Aztèque
1521	Conquête de Mexico par Hernàn Cortes
1521 à 1821	Domination par l'Espagne
16 sep 1810	Soulèvement pour l'Indépendance conduit par Miguel Hidalgo
1810 à 1811	Guerre d'Indépendance
1846 à 848	Guerre avec les Etats-Unis ; le Mexique perd les territoires allant de Texas à la Californie
1858 à 1861	Guerre civile amenant au pouvoir Bénito Juarez
5 mai 1862	Bataille de Puebla
1911	Début de la Révolution
5 fév 1917	Promulgation de la Constitution
1929	Etablissement du PRN (Parti National Révolutionnaire) devenu plus tard PRI (Parti Révolutionnaire Institutionnel)
Mars 1938	Nationalisation de l'Industrie pétrolière
1 jan 1994	Entrée en vigueur de l'ALENA
1997	Démocratisation de l'appareil politique
Juillet 2000	Alternance au pouvoir ; M. Vicente Fox Quesada est élu Président de la République après 71 ans de dominance politique du PRI

2. Système politique

Le système politique mexicain présente trois caractéristiques fondamentales : **Les Etats-Unis du Mexique est une République Fédérale pluraliste** régie par la Constitution de 1917 et composés de 31 Etats fédérés et d'un District Fédéral ; **le régime politique est présidentiel** ; et enfin, la prépondérance du **principe de non réélection**. La règle de non réélection est appliquée, en fait, à tous les mandats importants, qu'il s'agisse du Président de la République, des députés, des sénateurs ou des gouverneurs.

La Nation exerce son pouvoir grâce aux trois pouvoirs traditionnels :

Le pouvoir exécutif est exercé par un Président élu au suffrage universel pour un mandat de six ans non renouvelable. Le Président est Chef de l'Etat et de gouvernement.

Les Etats fédérés et le District Fédéral sont gérés par des gouverneurs élus au suffrage universel direct à un tour pour un mandat de six ans non renouvelable.

Les municipalités sont gérées par des maires et conseils municipaux, élus pour trois ans.

Le pouvoir législatif de la Fédération est exercé par le Congrès de l'Union. Ce dernier, composé de deux Chambres, en occurrence la Chambre des Députés et le Sénat, tient deux sessions ordinaires. La première session commence le 1^{er} septembre et se termine le 15 décembre et la deuxième commence le 15 mars et se termine le 30 avril.

La Chambre de Députés comprend 500 membres, dont 300 élus au suffrage universel ; les 200 sièges restants sont pourvus sur une base proportionnelle. Les députés sont élus pour un mandat de trois ans.

Le Sénat comprend 128 membres, soit 4 sénateurs par entité fédérale élus pour un mandat de six ans.

La législation des Etats fédérés est assurée par des Chambres de Députés locales élues pour trois ans.

Le pouvoir judiciaire de la Fédération est détenu par la Cour Suprême de Justice, par le Tribunal Fédéral Electoral, par les tribunaux arbitraux et unitaires et, au niveau des Etats Fédérés, par les juridictions des Districts.

La Cour Suprême de Justice tient deux sessions : la première commence le premier jour ouvrable du mois janvier et se termine le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois de juillet. La seconde commence le premier

jour ouvrable du mois août et se termine le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois de décembre.

3. Paysage politique actuel

Trois principaux partis politiques dominent la scène politique du pays : le Parti Révolutionnaire Institutionnel (PRI) d'obédience nationaliste et ayant gouverné le pays pendant 71 ans, le Parti Action nationale (PAN) réunissant les différentes sensibilités de la droite et, à la gauche de l'échiquier politique, le Parti de la Révolution Démocratique (PRD) qui réunit également plusieurs fractions de l'extrême gauche.

Les élections présidentielles de juillet 2000 ont consacré l'alternance au pouvoir avec l'élection de Vicente Fox Quesada, soutenue par une alliance de partis conduite par le PAN, à la Magistrature Suprême, mettant fin au monopole politique exercé par le PRI. Depuis, le Mexique connaît une transition démocratique avec la consécration de l'Etat de droit, la promotion des droits de l'homme, la consolidation de la séparation des pouvoirs, l'émancipation des libertés et l'ouverture du champ médiatique,...

Evincé du pouvoir par le Président Fox, le PRI a reconquis, suite aux élections générales de 6 juillet 2003, la majorité relative aussi bien au niveau de la Chambre des Députés qu'au niveau du Sénat. Le PRI a également repris le contrôle d'un grand nombre d'Etats fédérés et de municipalités.

L'ancien parti au pouvoir a obtenu 227 sièges à la Chambre basse. Le nombre des représentants à la Chambre des Députés du parti du Président Fox, le PAN, a passé de 207 à 158. Quant au PRD, les élections du 6 juillet 2003 lui ont permis d'augmenter le nombre de ses députés de 47 à 97. Les sièges restants se répartissent entre des petits partis politiques, en l'occurrence le parti écologiste (15 sièges), le Parti du Travail (6 sièges) et le parti de la convergence.

Au Sénat, le PRI détient 60 sièges alors que le PAN n'en dispose que de 46. Les autres sièges se répartissent à raison de 16 pour le PRD, 5 pour le PVEM (parti écologiste). Le siège restant est occupé par un indépendant.

Au niveau du gouvernement des Etats fédérés, le PRI gère 17 au moment où le PAN n'en contrôle que 9. Le PRD, en plus du District Fédéral, son fief traditionnel où il gouverne avec une majorité absolue, gère en alliance avec d'autres formations politiques les 7 Etats restants.

V. Economie

1. Promotion des IDE et potentialités du marché mexicain

Avec plus de 100 millions d'habitants et un PIB national de 600 milliards de dollars, le Mexique constitue aujourd'hui la 12^{ème} puissance industrielle au monde et la 10^{ème} puissance commerciale. Il est, de loin, le premier importateur et exportateur de toute l'Amérique Latine. Son PIB par habitant est supérieur à 6 000 dollars.

Destination privilégiée des IDE, le Mexique a reçu, en 2003, 10 731 millions de dollars d'actifs apportés par des investisseurs étrangers soit une baisse de 25.7% par rapport à 2002 où il a capté 14 435 millions de dollars. La chute des IDE, s'explique par une baisse généralisés des mouvements de capitaux internationaux qui ont enregistré, en 2003, une baisse de 20.9% d'autant que le Mexique a conservé sa place en tant que 3^{ème} destination des investissements étrangers juste derrière la Chine et Honk Kong.

Le Mexique a, en effet, amorcé dans la seconde moitié des années 80 un virage majeur en matière de politique économique grâce à la promotion des mécanismes du marché et du désengagement de l'Etat. Ce mouvement s'articulait autour de trois principaux piliers : la privatisation des entreprises publiques, la déréglementation des marchés intérieurs et la libéralisation du commerce extérieur.

Cette réorientation de la politique économique s'est traduite non seulement par la multiplication par quatre, ces cinq dernières années, du commerce extérieur mexicain mais par une entrée massive des capitaux étrangers, notamment au chapitre des IDE. Le Mexique a, en effet, mis à profit son adhésion à l'ALENA pour se positionner en tant que terre d'asile de délocalisation des investissements nord-américains, et ensuite européens et japonais ; attirés par la proximité et la facilité d'accès au marché américain.

Le redéploiement opéré dans la politique économique a permis une diversification soutenue de l'économie orientée vers l'augmentation de la contribution de l'industrie et des services dans la formation du PIB mexicain. Longtemps liée à la rente pétrolière, l'économie mexicaine a réussi sa diversification industrielle, notamment dans les secteurs suivants : agroalimentaire, textile- habillement, sidérurgie, automobile, puis électronique et télécommunications, ...

2. Diversification de l'économie

Sixième producteur mondial de pétrole -non membre de l'OPEP- le Mexique a aujourd'hui une production d'environ 3 millions de barils par jour, dont 1,36 million sont destinés à l'exportation. Cependant, la part du pétrole dans les recettes d'exportation mexicaine enregistre une tendance structurelle à la baisse. En moins de vingt ans, elle a passé de 75 % en 1981 à 10 % en 1994, pour remonter légèrement à 12 % en 1996.

L'agriculture mexicaine, qui assure environ 8 % du PIB et emploie plus de 27 % de la population active, est caractérisée par un grand nombre de petites exploitations tournées vers les cultures vivrières et un plus petit nombre d'exploitations modernes tournées vers l'agro-industrie et les marchés d'exportation. Près de 13 % des terres sont cultivables. Les principaux produits agricoles du Mexique sont le maïs, le blé, l'orge, le riz, le haricot, la pomme de terre, le café et le coton. Les forêts recouvrent près de 23 % du territoire et produisent des bois de valeur tels que l'acajou, l'ébène, le noyer et le bois de rose.

Le secteur industriel mexicain est lié à celui des Etats-Unis. L'industrie manufacturière est prépondérante dans le tissu économique et social, emploie près de 20% de la population active et contribue à 16% du PNB.

Les « **Maquiladoras** », industries de sous-traitance et de montage destinée au marché américain, constitue le socle du tissu industriel mexicain.

Malgré les critiques dont elles font l'objet et les 300 000 emplois perdus depuis deux ans, les industries maquiladoras constituent toujours un secteur stratégique de la structure économique du Mexique. Il emploie un million de personnes soit plus du double des 486 000 emplois qu'il y avait en 1991.

Etablies essentiellement dans des zones franches concentrées le long de la frontière avec les Etats-Unis, les usines de montage profitent du précieux avantage d'être exemptées des taxes mexicaines à la condition d'exporter leur production et des dispositions du NAFTA. Ces usines se sont d'abord adonnées à la production de jouets et de vêtements bon marché avant d'étendre graduellement leur savoir-faire à l'assemblage d'appareils électroniques et de voitures. Elles représentent 50 % des exportations mexicaines.

L'agro-alimentaire et l'industrie automobile augmentent régulièrement leur participation dans la formation du PIB. Elles sont les deux secteurs dont la valeur ajoutée industrielle est la plus importante.

Au niveau du **secteur Automobile**, le Mexique est le 8^{me} pays producteur mondial de véhicules et le 2^{me} d'Amérique latine avec 1.77 million en 2002, en légère baisse par rapport à 1.9 million en 2000.

Elle constitue 3% du PIB, emploie directement 600 000 personnes et représente 21.8 % des exportations.

L'industrie agroalimentaire participe à 11.7% du PIB. Septième exportateur mondial des produits agroalimentaires, le Mexique réalise, depuis son adhésion à l'ALENA un indice de croissance de produits agroalimentaires destinés à l'exportation de 9%. Durant la période 1990-2002, les exportations de ce secteur ont passé de 2 900 millions dollars à 8 130 millions de dollars. A cet effet, le déficit commercial du secteur agroalimentaire observe, depuis l'intégration au marché nord-américain, une tendance continue à la baisse.

En 2003, les responsables mexicains tablent sur un léger déficit de la balance commerciale agricole. Les exportations ont atteint 9 milliards de dollars alors que les importations se chiffrent à 10 400 millions de dollars soit une nette baisse par rapport à 11 milliards de dollars enregistrés en 2002.

Le secteur des télécommunications était, au cours des dernières années, l'un des plus dynamiques de l'économie mexicaine, avec une croissance moyenne de 15% par an sur la période 1996-2000. Les télécommunications participent à hauteur de 3.4% à la formation du PIB. Le marché est estimé à 18.7 milliards de dollars. Les investissements, destinés essentiellement à la téléphonie mobile, ont progressé, au cours des cinq dernières années, à un rythme soutenu pour atteindre 5.6 milliards de dollars en 2003, contre 1.8 milliards en 1996. Le Mexique compte plus de 24 millions de lignes mobiles et 14 millions de lignes fixes.

VI. Commerce extérieur

Avec 14 Traités de libre-échange conclus avec 34 pays, le Mexique se place au premier rang des pays qui ont signé le plus grand nombre de TLC.

Cependant, c'est l'adhésion à l'ALENA et le développement du secteur des Maquiladoras qui sont à l'origine de la croissance spectaculaire enregistrée au niveau des échanges commerciaux du Mexique au cours de cette dernière décennie.

Durant les années quatre vingt dix, le Mexique a reçu près de 100 milliards de dollars américains en investissements directs étrangers. Le commerce extérieur a quadruplé dans les dernières cinq années.

La valeur totale des exportations mexicaines, durant la période allant de janvier à octobre 2003, a atteint 136 566 millions de dollars soit une évolution positive de 1,8% de l'indice des exportations par rapport à la même période de l'an 2002.

Cette augmentation s'explique par la croissance des exportation pétrolières qui était de 29.5% alors que les exportations non pétrolières ont enregistré un taux négatif de 0,9%.

La structure des exportations est dominée par les produits industriels qui ont représenté 87,2% du total des exportations en 2003 (janvier/octobre), alors que les produits pétroliers n'ont participé qu'à hauteur de 10,5%. Les produits agricoles constituent 2% du total des produits exportés en 2003 pour les premiers trimestres de l'an 2003. Les produits miniers hors pétrole représentent 0,3% des exportations mexicaines en 2003

La valeur totale des importations, pour la période allant de janvier à octobre 2003, a atteint un peu plus de 140 milliards de dollars ce qui implique un léger accroissement, 0,4%, par rapport à la même période de l'an 2002.

La structure des importations mexicaines est dominée par les semi-produits qui ont représenté 74,5% des importations, alors que les biens d'équipement n'ont constitué que 11.3%, Les biens de consommation représentent 14,1% des importations mexicaines durant les trois premiers trimestres de l'an 2003.

La quasi stagnation des importations et l'augmentation de la valeur des exportations pétrolières ont permis une amélioration de la balance commerciale en 2003. Le déficit commercial n'a pas dépassé 3 634 millions de dollars ce qui représente une valeur 34,6% moins que celui enregistré en 2002.

VII. Tarifs douaniers et formalité à l'exportation

1. Tarifs et procédures douaniers mexicains

1.1 Tarifs douaniers

Les tarifs de douane appliqués au Mexique sont basés sur le Système Harmonisé. Le Mexique a consolidé ses taxes à l'importation dans le cadre de l'OMC à hauteur de 30%. Mais en général, les droits de douane varient de 0% à 20% pour l'ensemble des produits avec l'application de 5 taux : 0% (pour les livres par exemple), 5%, 10%, 15% et 20%, à l'exception notable des produits du secteur textile, de confection et du cuir, qui sont soumis à des droits de douane de 35%.

1.2 Régime des importations

Le souci de protéger certains secteurs de la concurrence étrangère (en particulier agricole, chimique, automobile et textile) a conduit les autorités mexicaines à adopter certaines mesures qui revêtent un caractère contraignant à l'égard des pays n'ayant pas d'accords commerciaux avec le Mexique ; comme c'est le cas du Maroc.

Les formalités d'importation au Mexique peuvent être résumées comme suit :

- ✓ **Enregistrement** : Tous les importateurs ont l'obligation de se faire enregistrer auprès du Registre National des Importateurs ;
- ✓ **Valeurs en douane** : L'assiette de calcul des droits de douanes se calcule sur la valeur de marchandise CAF pour tous les pays qui ne disposent pas d'un accord commercial avec le Mexique ;
- ✓ **Licences d'importation** : Elles portent sur des marchandises sensibles telles que le pétrole brut, les produits pétrochimiques de base, quelques produits pharmaceutiques, les véhicules et les équipements de seconde main, entre autres, le transport et l'informatique. Le document délivré d'une validité de 9 mois en général et qui pourrait être prorogé pour une période de 3 mois ;
- ✓ **Autorisations sanitaires** : Certains produits, en particulier ceux d'origine animale, végétale sont soumis à une autorisation sanitaire préalable à l'importation ;
- ✓ **Normes techniques** : le Mexique applique une législation concernant les normes de spécification technique (NOM) ou de standards de qualité (NMX). Pour tous les produits concernés par une norme technique, l'importateur doit obtenir un certificat de conformité d'une validité de 6 mois auprès des autorités compétentes ou des organismes agréés ;
- ✓ **Normes d'étiquetage** : le Mexique a mis en place une norme générale d'étiquetage (NOM-050-SFCI-1994) qui définit strictement les

mentions devant figurer sur l'emballage ou l'étiquette, avec l'obligation de rédiger les informations en espagnol, souvent avant l'introduction de la marchandise sur le territoire mexicain.

1.3 Formalités de dédouanement

En général, la relative complexité des démarches en douane oblige les sociétés exportatrices à recourir aux services d'un agent spécialisé. L'exportateur doit en effet fournir, aux autorités de douane des informations qui sont intégrées dans une demande d'importation (pedimineto de importación) et qui devrait comprendre :

- Une facture commerciale en espagnol indiquant la valeur de la marchandise, une description de la marchandise, l'adresse du destinataire et son numéro d'inscription au Registre Fédéral des Contribuables, la direction du fournisseur et un certificat d'origine ;
- Une facture d'embarquement et des documents certifiant le paiement des droits compensateurs dans le cas de produits subventionnés.

En général, les frais de formalités de douane sont de 0.8% de la valeur déclarée de la marchandise.

2. Conseils pratiques de la Douane mexicaine

Dans un souci de faciliter les procédures administratives que requiert l'opération de dédouanement des marchandises, La douane mexicaine conseille aux exportateurs de :

- ✓ Mentionner dans la facture destinée à l'importateur mexicain toutes les données requises.
- ✓ Préparer minutieusement les factures. Rédiger les factures avec des caractères claires et lisibles. Ne pas laisser des espaces excessifs entre les lignes.
- ✓ S'assurer que les données contenues dans les factures correspondent à celles qui figurent dans la liste d'emballage.
- ✓ Marquer et numéroter chaque attaché, emballage ou emballage pour qu'ils puissent être identifiés par rapport aux marques correspondantes et aux numéros qui apparaissent dans la facture.
- ✓ Procéder, dans la facture, à une description détaillée et individuelle de chaque marchandise répertoriée dans chaque attaché, emballage ou emballage.
- ✓ Si les données d'identification détaillée de la marchandise sont rédigées dans une langue autre que l'espagnol, l'anglais ou le français,

l'exportateur doit mettre à la disposition des services de douanes une traduction en espagnol desdites données. Le document traduit peut être inclus à la facture ou lui être annexé. L'exigence de traduction, susmentionnée est applicable également pour la déclaration de livraison.

- ✓ Mentionner sur les marchandises le nom du pays d'origine, même si les exportations proviennent d'un pays qui n'est pas soumis à la condition d'indiquer le pays d'origine ou jouissant de dérogations prévues par les lois mexicaines.
- ✓ Faire part à votre client de l'impératif qu'il accomplisse, antérieurement, toutes les dispositions établies par les lois mexicaines sur l'entrée des marchandises. Aviser également votre client de la nécessité qu'il respecte les lois mexicaines portant sur la drogue, les cosmétiques, les boissons alcooliques, les aliments et le matériel radioactif.
- ✓ Respecter les instructions relatives à la facturation, à l'emballage, à l'étiquetage, aux marques...etc. Se concerter avec l'agent de douane pour dissiper toute doute. Il incombe à l'agent de douane d'effectuer un examen minutieux pour établir la conformité des marchandises aux conditions requises pour l'entrée au marché mexicain.
- ✓ Ne pas permettre aux personnes non connues d'introduire, dans votre cargaison, des marchandises prohibées ; prendre les précautions nécessaires au moment d'exporter votre marchandise.
- ✓ Observer, antérieurement, toute et chaque disposition établie par les lois mexicaines.

3. Formalités à l'exportation réservées aux exportateurs marocains (Sources : Ministère marocain du Commerce Extérieur)

3.1 Formalités préliminaires :

L'exercice de l'activité d'exportation requiert l'immatriculation au registre du Commerce. L'opérateur procède à cette immatriculation auprès du tribunal de première instance du lieu de situation de l'établissement principal de son commerce ou du siège de la Société. Le numéro analytique du Registre du Commerce doit être porté sur les titres d'exportation.

L'exportation des produits de l'Artisanat est soumise à l'inscription au fichier des exportateurs de produits de l'artisanat. L'inscription à ce fichier s'effectue auprès du Ministère de l'artisanat.

3.2 Modalité d'exportation :

3.2.1 Marchandises libres à l'exportation :

En général, tous les produits sont libres à l'exportation. L'opérateur doit souscrire au formulaire intitulé « Engagement de Change, Licence d'exportation ».

3.2.2 Marchandises soumises à Licence d'exportation :

Une liste limitée de produits tels que les farines de céréale (sauf de riz), le charbon de bois, les collections de zoologie et de botanique, les projets de collections et les objets d'antiquité ayant plus de cent ans d'âge... requiert une Licence d'exportation.

3.3 Réglementation de changes en matière d'exportation :

Tolérance : Les opérations d'exportation de marchandises doivent donner lieu à la souscription d'un titre d'exportation. Les opérations suivantes sont dispensées de cette obligation :

- Exportation temporaire réalisée dans le cadre de l'un des régimes économiques en douane.
- Exportation de marchandises d'un montant égal ou inférieur à 3000 DH réalisée sans valeur commerciale et sans paiement.
- Exportation d'échantillon « sans paiement » dont le montant est égal ou inférieur à 10 000DH :
- Exportation de marchandises d'origine marocaine dont le montant est égal ou inférieur à 50 000 DH effectué pour le compte du touriste étranger de passage au Maroc.

3.4 Rapatriement des recettes d'exportation :

L'exportateur est tenu d'encaisser et de rapatrier au Maroc le produit intégral de son exportation dans un délai minimum de 150 jours à compter de la date d'expédition de la marchandise.

Tout report d'échéance de rapatriement du produit d'une exportation ou d'une réduction de valeur de ce produit doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable à soumettre à l'office des Changes avant l'expiration du délai de 150 jours.

3.5 Déclaration en douane des marchandises :

L'exportation des marchandises est soumise à la présentation du bureau douanier, en plus du titre d'exportation, d'une déclaration en douane sur le formulaire « Déclaration Unique de la Marchandise » (DUM).

3.6 Certificat d'origine :

Aux fins de bénéficier des préférences prévues par les Accords et Conventions bilatéraux ou multilatéraux, les exportations effectuées dans ce cadre doivent se conformer aux critères d'origine. Les critères d'origine sont définis en détail par les Accords et Conventions bilatéraux ou multilatéraux.

Jusqu'à présent, les échanges commerciaux entre le Maroc et le Mexique sont régis par les dispositions de l'OMC en l'absence d'un Accord ou Convention bilatérale entre les deux pays.

3.7 Contrôle technique à l'exportation :

Le contrôle des produits d'origine animale et végétale, frais ou transformés destinés à l'exportation, en occurrence :

- ✓ Fruits et légumes frais ou transformés ;
- ✓ Produits de la pêche frais ou transformés ;
- ✓ Les vins et produits vineux ;
- ✓ Céréales, légumineuses, fruits secs et produits d'herboristerie.

est confié à l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE).

Les produits de l'Artisanat font également l'objet de ce contrôle par le Ministère de l'Artisanat. L'exportateur de produits de l'Artisanat est tenu à soumettre le titre d'exportation au visa technique de contrôle de qualité des services du Département de l'Artisanat.

VIII. Relations bilatérales

1. Echanges commerciaux

Les échanges commerciaux avec le Mexique arrivent largement en tête de nos échanges avec les pays d'Amérique latine : 52 187,7 millions de dirhams pour la période de janvier à octobre de 2003.

Partenaire traditionnel du Maroc, le Mexique importe environ 1,1 millions de tonnes de phosphates bruts marocains. Il est, en effet, le troisième importateur des phosphates bruts produits par le Maroc juste derrière les Etats-Unis avec 2,7 millions de tonnes et l'Espagne qui importe 1,6 millions de tonnes.

Les exportations marocaines destinées au marché mexicain restent dominées par les phosphates qui représentent 54% des exportations. Les efforts déployés par l'Office Chérifienne de Phosphates (OCP) ont été couronnés par une diversification des exportations orientées vers les produits dérivés de ce Minerai ; l'acide phosphorique participe à 19,5% des exportations marocaines et les engrais chimiques de 4,2%.

L'industrie manufacturière contribue également à la diversification des échanges avec le Mexique. En plus des circuits intégrés monolithiques qui représente 3,3% des exportations, on note une percée des produits électroniques notamment les transistors et leurs composants avec 3%.

Le Maroc importe du Mexique les fibres synthétiques, du matériel d'emballage et d'acrylique.

2. Evolution de la Balance Commerciale (en milliers de dirhams)

Rubrique	1999	2000	2001	2002	Evol.moy. 99/02	Janv.Oct .02	Janv.Oct .03*	Evol.03/02
Importations	72026	79722	84319	126301	22,08%	117668	114074	-3,05%
Part dans les importations globales (%)	0	0	0	0	-	0	0	-
Exportations	578038	534044	499830	564559	-0,36%	497363	407803	-18,01%
Part dans les exportations globales (%)	1	1	1	1	-	1	1	-
Solde Commercial	506011	454322	415511	438258	-4,43%	379695	293729	-22,64%
Taux de couverture (%)	803	670	593	447	-	423	357	-

3. Secteurs porteurs

3.1 A l'exportation

En plus de nos traditionnelles exportations dominées par les Phosphates et leurs dérivés, plusieurs autres secteurs, notamment agricoles, agroalimentaires, de textiles, de confection, de cuir, de la tapisserie, électriques et électroniques, ... représentent un grand potentiel à exploiter.

Parmi les produits qui pourraient être écoulés sur le marché mexicain, se trouvent :

- Huile d'olive
- Conserves d'olives
- Agar Agar
- Conserves de fruits
- Liège naturel
- Epices (coriandre)
- Fruits secs
- Confection de cuirs (haut de gamme)
- Articles confectionnés en fibres synthétiques (costumes pour Hommes,...)
- Tissus coton et d'ameublement
- Tapis et articles d'Artisanat
- Appareils électriques d'éclairage
- Condensateurs électriques
- Diodes et Transistors
- Circuits intégrés pour climat artificiel
- Sardines et conserves de poisson

3.2 Au niveau de la Coopération industrielle

Certains secteurs offrent même la possibilité d'instaurer une coopération industrielle qui pourrait permettre de contourner la lourde procédure douanière, de passer outre les normes contraignantes phytosanitaires et d'étiquetage et de pouvoir accéder aux marchés nord-américains et sud-américains ainsi qu'à un ensemble de pays avec lesquels le Mexique est lié par des Accords de libre-échange.

Les secteurs qui comportent le plus de potentialités à explorer

- Industrie de la pêche
- Industrie Automobile
- Composants électroniques
- Industrie de transformation de produits agricole (conserves végétales)

IX. Liste des organisations du Patronat mexicain

Deux idées principales permettent de comprendre l'architecture de l'organisation patronale au Mexique :

1. La clef de voûte du dispositif est le CCE, l'équivalent, en quelque sorte, de la CGEM marocaine.
2. Une majorité de ces organisations est dominée par des familles ou des intérêts de Monterrey.

Les principales organisations patronales mexicaines sont les suivantes :

CCE (Consejo Coordinador Empresarial)

Conseil coordinateur des Entreprises

Président: M. Hector Rangel Domene

Direction: Lancaster n 15, Colonia Juarez

06600 México, D.F

Tél: (00 5255) 52 29 11 00

e-mail: presidencia@cce.org.mx

Site web: www.cce.org.mx

* Cet organisme, qui regroupe un ensemble d'organisations patronales, est un peu l'équivalent de notre CGEM.

COPARMEX (Confederación Patronal de la República Mexicana)

Confédération de Patronat de la République Mexicaine

Président : Jorge Espina Reyes

Direction : Insurgentes Sur n 950, Col Del valle

Tél : (00 5255) 56 82 54 66

e-mail : [coprmex@albec.com.mx](mailto:coprmed@albec.com.mx)

Site web : www.coparmex.org.mx

CMHN (Consejo Mexicano de Hombres de Negocios)

Conseil Mexicain des Hommes d'Affaires

Président: Valentin Diez Morodo

Direction: Campos Eliseos n 345, Col Chapultepec Polanco

11560 Mexico, D.F

Tél: (00 5255) 52 80 66 23

* Le CMHN est une organisation qui réunit un certain nombre de grands patrons dans une structure qui ressemble à un « club de réflexion et d'influence ». Les membres du CMHN possèdent un grand pouvoir d'influence.

CONCAMIN (Confederación de las Cámaras de Industria)

Confédération des Chambres d'Industrie

Président: Lic. León Halkin Bider

Direction : Manuel Ma. Conteras n 133, Col. Gauthémoc

06 500 México, D.F

Tél: (00 5255) 51 40 78 00

e-mail: respino@concamin.org.mx

e-mail: cetil@solar.sar.net

Site web: www.concamin.org.mx

* La CONCAMIN regroupe toutes les Chambres d'Industrie mexicaines

CONCANACO (Confederación de Cámaras Nacionales de Comercio)

Confédération des Chambres nationales du Mexique

e-mail : concanac@unitex.net.mx

site web : www.concanacored.com

* La CONCANACO regroupe l'ensemble des Chambres de Commerces du Mexique

CNA (Consejo nacional Agropecuario)

Conseil national d'Agriculture et d'élevage

Président : Armado Paredes Arroyo

Xola 914 , Col. Narvarte

03020 México, D.F

Tél: (00 5255) 56 39 30 09

e-mail: cna@prodigy.net.mx

site web: www.cna.org.mx

* Le CNA est un organisme qui représente les Associations de producteurs agricoles, d'éleveurs et d'industriels agro-alimentaire

ABM (Asociación de banqueros de México)

Association des banquiers du Mexique

Président : Otho Ruiz Montemayor

16 de Septiemre n°27, Co.Centro
06000 México, D.F
Tél: (00 5255) 57 22 43 00
Site web: www.abm.org.mx

COMCE (Consejo Mexicano de Comercio Exterior)

Conseil Mexicain du Commerce Extérieur

Président: Carlos Rojas Magnon

Eugenio Sue n°94, Col. Polanco

11560 México, D.F

Tél: (00 5255) 52 81 05 95

* Le COMCE constitue l'aile internationale du Patronat mexicain

CAMIC (Cámara Árabe Mexicana de Industria y Comercio)

Chambre Arabo-mexicaine d'Industrie et du Commerce

Président : Lic. Hector Alvarez De la Cadena

Dante n°36, 9° piso, Col, Anzures

11590 México, D.F

Site web: www.camic.org

* La CAMIC a pour mission de stimuler les échanges commerciaux, de promouvoir les opportunités d'affaires et d'impulser les échanges de visites entre les hommes d'Affaires entre le Mexique et les pays arabes.

X. Contacts clés et sites web utiles

1. Au Mexique :

1.1 Ambassade du Royaume du Maroc à Mexico

Chargé d’Affaires : M. Nouredine Khalifa
Paseo le las Palmas 2020
Colonia : Lomas de Chapultepec
C.P 11000 México, D.F
Tél: (00 5255) 52 45 17 86
(00 5255) 52 45 17 90
Fax: (00 5255) 52 45 17 91
e-mail: sifamex@infosel.net.mx
Site web: www.marruecos.org.mx

1.2 Département et institutions gouvernementaux mexicains

Ministères des Relations extérieures
(Secretaría de relaciones Exteriores)
Site web: www.sre.gob.mx

Ministère des Finances et du Crédit Public
(Secretaría de Hacienda y Crédito Público de México)
Site web: www.shcp.gob.mx

Administration Générale de la Douane
(Administración General de Aduanas)
Site web: www.aduanas.sat.gob.mx

Ministère de l’Economie
(Secretaría de Economía)
Site web: www.economia.gob.mx

Institut National de Statistique, géographique et informatique
Instituto Nacional de Estadística, Geográfica e Informática
Site web: www.inegi.gob.mx

Banque Nationale du Commerce Extérieur
Banco Nacional de Comercio Exterior (Bancomext)
Site web: www.bancomext.com

Trade point Mexico
<http://www.mexico-trade.com>

2. Au Maroc:

2.1 Ambassade du Mexique au Maroc

Ambassadeur: M. Juan Antonio Mateos Cicero
6, Rue kadi Mohamed Becri
B.P 1789 Souissi-Rabat
Tél: 037 63 19 69/70
Fax: 037 76 85 83

2.2 Ministères et Institutions publiques marocains :

Administration des Douanes et Impôts Indirects
Av. Annakhil, centre d'Affaires
Hay Riad, Rabat
Tél : 037 71 78 00/01
Fax : 037 71 78 14/15
e-mail: adii@douane.gov.ma
Site web: www.douane.gov.ma

Office des Changes
Place Moulay Hassan
B.P 71 Rabat
Tél : 037 72 61 34/37 14 72
Fax: 037 72 12 59
Site web: <http://www.oc.gov.ma>

Ministère des Finances et de la Privatisation
Quartier Administratif Chellah Rabat
Tél. : 037 76 01 47/05 09
Fax : 037 76 01 47
e-mail: daag@daag.finances.gov.ma
Site web: www.finances.gov.ma

Ministère du Commerce Extérieur
63, Avenue Moulay Youssef Rabat

E-mail : Maafiri@mce.gov.ma
Site web: www.mce.gov.ma

Direction des Investissements
Ministère des Affaires Economiques,
Des Affaires Générales et de la Mise à Niveau de l'Economie
Premier Ministre
32, Rue Hounain Haut-Agdal Rabat
Tél : 037 67 34 20/21
Fax : 037 67 34 17/42
e-mail : info@invest.gov.ma
site web : www.invest.gov.ma

2.3 Institutions et Associations de Promotion des exportations

CMPE
Centre Marocain de Promotion des Exportations
23, Rue Bnou Majed El Bahri
20 000 Casablanca
Tél : 022 30 22 10
Fax : 022 30 17 93
e-mail: cmpe@cmpe.org.ma
Site web: www.cmpe.org.ma

Trade Point Casablanca
Tél. : 022 30 22 10/ 30 75 43
Fax : 022 30 17 93/45 05 57
e-mail: tpcasa@cmpe.org.ma
N.B : Le Trade Point Casablanca est une vitrine de promotion des entreprises exportatrices marocaines à travers le réseau mondial des pôles commerciaux <http://www.wtpfed.org>

ASMEX
Association marocaine des Exportations
36, Bd d'Anfa Casablanca
Tél : 022 26 10 33
Fax : 022 39 58 94
e-mail : webmaster@asmex.org
site web : www.asmex.org

Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie
6, Rue Arfoud
Tour Hassan, C.P 10000 Rabat
Tél : 037 76 70 78
Fax : 037 76 70 76
Site web : www.fccism.org.ma

Portail d'internet
destiné aux exportateurs marocains
www.maroc-export.com/

Fait à Mexico, mars 2004